



Suppression de la caf au propriétaire

Par **derrien**, le **31/10/2011** à **19:21**

Bonjour, mon locataire est en retard de paiement de ses loyers depuis l'année dernière. dans le compte rendu que je fournis à la caf chaque année je l'ai précisé. ils nous ont dit de trouver un arrangement pour que les loyers finissent par être à jour. celui-ci me verse en moyenne 20 euros de plus chaque mois mais son retard était de 460 euros en 2010 et il lui reste 320 euros à me verser, chose que j'ai déclaré à la caf cette année. je précise que c'est moi le propriétaire qui reçoit la caf. je voudrais savoir si la caf peut être supprimée? ou vont-ils continuer à me la verser même si il a toujours du retard? la caf a-t-elle le droit de supprimer les versements? merci beaucoup pour votre réponse